

Les « lois mémorielles »
Intervention de Stéphane GACON

CR de Sébastien DUCREUX (sebastien.ducieux@ac-dijon.fr)

- Le débat naît en 2005 avec la loi du 23 février et avec surtout 2 articles :
 - art. 4 : « ... le rôle positif de la présence française en outre-mer ... »
 - art 13 : « ...indemnisation des personnes ayant été condamnées et amnistiées... » (c'est-à-dire les membres de l'OAS)
- Il entraîne une succession de pétitions et de contre-pétitions :
 - dès le 25 mars 2005, contre « l'histoire officielle », lancée par Gérard Noiriel et Claude Liauzu (pied noir favorable à l'indépendance algérienne) + constitution d'un comité de vigilance piloté par Noiriel contre l'utilisation de l'histoire (remise en cause de toutes les lois mémorielles)
 - Été 2005 : plainte du fait de la loi Taubira contre l'historien Pétré-Grenouilleau (qui considère que l'esclavage n'est pas un génocide)
 - Décembre 2005, nouvelle pétition pour supprimer toutes les lois mémorielles, aussi bien celles concernant le négationnisme, le génocide arménien, l'esclavage et le rôle positif de la colonisation. Pétition lancée par J.-P. Azéma, P. Nora...
 - Et contre pétition immédiate de Klarsfeld, Lanzmann...

Crainte forte du monde enseignant et de l'essentiel des historiens de l'instauration d'une histoire officielle basée sur le lobbying de « mémoires incandescentes »

- Ce débat de fond s'inscrit dans le cadre du « retour de la mémoire », d'un renouveau de l'histoire coloniale (et d'un intérêt du public pour la question) et d'une renaissance idéologique (au niveau des harkis, des rapatriés, de l'État algérien...)

Evolution de la mémoire collective concernant la guerre d'Algérie (Stéphane GACON)

Biblio : Yves Michaud (s. d.), *La guerre d'Algérie*, Odile Jacob, 2004

- Pour Henri Rousso (qui a réalisé le même travail sur l'épuration et Vichy), le débat mémoriel actuel correspond à la 4^{ème} étape du schéma mémoriel
 - Quelles sont les 4 étapes du schéma mémoriel ?
 - 1^{ère} étape : **l'amnistie** : temps de l'imposition **officielle** de l'oubli, du silence (« je vous ordonne d'oublier ou du moins, de vous taire »). Instituée dès mars 1962 et sans réaction notable d'opposition de la société française.
 - 2^{ème} étape : **l'amnèse** : Volonté collective de refoulement des événements. Selon Stéphane Gacon, cette amnésie est concomitante avec la 1^{ère} étape.
- 3^{ème} étape : **l'anamnésie** : Dans les années 80, retour de la mémoire avec une nouvelle génération et des changements associés :
- l'alternance politique et donc l'arrivée de la gauche au pouvoir
 - un débat sur la place des immigrés en France
 - La deuxième génération d'immigrés

- La naissance et l'essor du FN avec Le Pen, ex officier de la bataille d'Alger.
 - La crise économique
- 4^{ème} étape : **l'hypermnésie** : présence obsédante de la question dans la sphère publique.
- Intérêt de l'exemple algérien dans l'étude de la colonisation/décolonisation car cela permet d'aborder la spécificité de la colonisation française (sortir du schéma qui oppose modèle français et modèle britannique). De, l'évolution est étroitement liée à l'histoire politique française. Nous avons :
 - Une administration directe identique à celle de la métropole avec 3 départements algériens qui ont le même statut que les départements métropolitains mais deux niveaux de citoyens avec des sous-citoyens ce qui fait apparaître une contradiction difficilement tenable dans la République.
 - Des nombreuses résistances à la colonisation , avec sous-jacente, la question des violences de guerre : tortures, pouvoirs spéciaux, viols...
 - plusieurs guerres d'Algérie (conflit pluriel) : franco-algérienne pour l'indépendance, franco-française (OAS), algéro-algérienne (FLN / MNA ; inter FLN, FLN-harkis)
 -
- Référence bibliographique majeure (qui s'émancipe de plus en plus des mémoires) : **BRANCHE Raphaëlle, La guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?, Point histoire, 2005**

L'auteur insiste sur le poids de la demande sociale, les mémoires impérialistes et la présence constante des témoins. Mais malgré ces difficultés, elle juge que l'histoire de cette guerre est tout à fait possible du fait :

- de l'ouverture partielle des archives (en 1992, mais seules celles non couvertes par le secret-défense ou alors avec dérogations)
- Beaucoup de témoins s'expriment désormais à la fin de leur vie